

PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Biodiversité et Changement Climatique Lille, le 20 mai 2014

Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Courriel: ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr

Motifs de la décision d'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique

En application de l'article L425-1 du code de l'environnement, le préfet approuve le schéma départemental de gestion cynégétique élaboré par la fédération départementale des chasseurs.

Le précédent schéma avait été approuvé par arrêté du 23 avril 2010, initialement pour une durée de six années. Après une période d'application de quatre années, un projet de révision a été proposé en juin 2014 par la fédération des chasseurs du Nord.

Compte tenu du caractère substantiel des modifications apportées, l'ensemble du document ayant été de nouveau rédigé, le choix est fait de réinitialiser la durée de validité du schéma objet du présent arrêté d'approbation, qui sera donc valide jusqu'en mars 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L425-2 code de l'environnement, y figurent notamment les dispositions relatives aux plans de chasse et plans de gestion, les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Selon les attendus de l'article L425-1 du code de l'environnement, ce document concoure effectivement à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats et à l'atteinte de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique notamment par l'encadrement des pratiques d'agrainage.

A l'issue d'une large consultation à laquelle ont été associés les multiples acteurs du territoire rural (chambre d'agriculture, propriétaires fonciers et forestiers publics et privés, associations de protection de la nature), le projet final a été soumis à l'examen de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

La CDCFS s'est prononcé favorablement quant à l'approbation de ce projet de révision lors de sa séance du 6 novembre 2014.

59042 Lille Cedex